



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SCPI

Question écrite n° 1258

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui indiquer les conditions sur le fondement desquelles les associés d'une SCPI pourraient demander une éventuelle dissolution anticipée de celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1258

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4380

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)